



Acaricide contre les acariens et les phytoptes des arbres fruitiers à pépins et à noyau.

envidor®

## Conditionnement(s)

Bidon 1 L

## Fiche d'identité

### Composition :

**Formulation** : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

**Numéro AMM** : 2100025

**Détenteur d'homologation** : Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active** : spiroadiclofène  
**Teneur** : 240g/l, soit 22.3% (m/m)

**Famille chimique** : dérivés d'acide tétronique (kétoénole spirocyclique)

**Mode d'action** : Action par contact sur tous les stades de développement, principalement juvéniles.

## Description

**ENVIDOR® est un acaricide à base de spiroadiclofène qui appartient à la nouvelle famille chimique des acides tétroniques. Il agit sur acariens (Panonychus ulmi, Tetranychus spp) aux différents stades de développement des oeufs, larves, nymphes et adultes femelles et sur phytoptes (Aculus schlechtendali, Epitrimerus pyri). Les symptômes sur les acariens sont : la déshydratation, l'inhibition de la mue et l'accumulation des oeufs chez les femelles. Son action est progressive et sa persistance d'action est en moyenne de 7 semaines.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant usage, puis verser directement ENVIDOR® présenté sous forme de suspension concentrée dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire tout en maintenant l'agitation. En arboriculture, la quantité de produit nécessaire à l'hectare est basée sur le volume de bouillie logiquement nécessaire, en fonction du volume de végétation, pour atteindre la goutte pendante. En pratique, jusqu'à 1000 l/ha de bouillie, on utilisera ENVIDOR® aux doses de 0,4 l/ha sur tous les usages autorisés.

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

### Mesure de protection des individus

#### Pour l'opérateur, porter

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique**

**Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35

% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

**Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas**  
**Si application avec tracteur avec cabine**

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;

**Si application avec tracteur sans cabine**

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation;

**Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut**  
**Si application avec tracteur avec cabine**

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;

**Si application avec tracteur sans cabine**

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation;

- En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143).

**Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

### Mesure de protection des individus (suite)

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance**

**Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

**Pendant l'application: sans contact intense avec la végétation**

**Culture basse « 50 cm**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

**Culture haute (> 50 cm)**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Protections respiratoires certifiées: demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

**Pendant l'application: contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

**Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

**Pour le travailleur, porter**

- Une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

**Pour l'emploi**

ENVIDOR® présente une très bonne sélectivité vis-à-vis des arbres fruitiers et ne présente pas d'effet rugogène sur fruits à pépins. ENVIDOR® ne doit pas être utilisé en présence d'abeilles:

Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Enlever les adventices avant leur floraison.

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de populations d'insectes résistants à la famille chimique utilisée, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence d'individus résistants peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Il conviendra d'alterner l'usage de la préparation avec des substances actives dont le mode d'action ne présente pas de résistance croisée avec le spiroadiclofène. ENVIDOR peut présenter des résistances croisées avec les substances clofentezine, hexythiazox, spiromesifen et spirotetramat. Dans la pratique, se reporter au paragraphe "Traitement" de cette étiquette afin de prendre ce point en compte dans la construction globale du programme.

Pour limiter l'apparition de la résistance, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour l'élimination du produit et de l'emballage**

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

**Important**

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

**Toxicologie**

**Classement du mélange CLP**

- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
  - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Attention



- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
- P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
- P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- SPe8 - Dangereux pour les abeilles.
- SPe8 - Pour protéger les abeilles et autres insectes

pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison / Ne pas utiliser en présence d'abeilles / Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes / Enlever les adventices avant leur floraison.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée** 48 heures après traitement.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Information santé**

**Premiers secours**

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

**Transport et Stockage**

**Point gélif** : -10°C

**Température maximum** : 40°C

**N°ONU** : 3082



envidor®

## Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

## Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Abricotier	Acarien rouge	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Amandier	Acarien rouge, Acariens jaunes	0.4/ha	1 trait./an	80 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens, Acariens galligènes, Phytotoxes	0.4/ha	1 trait./an Egalement autorisé sous abri	NC BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Avocatier	Acariens	0.4/ha	1 trait./an	14 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Cassissier	Acariens jaunes, Phytotoxes à galles	0.4/ha	1 trait./an	14 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Cerisier	Phytotoxes, Acarien rouge, Acariens jaunes	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Cultures florales et plantes vertes	Acariens	0.4/ha	1 trait./an Egalement autorisé sous abri	NC BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Groseillier	Acariens jaunes, Phytotoxes à galles	0.4/ha	1 trait./an Uniquement groseilliers à grappes	14 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Noisetier	Acariens jaunes, Phytotoxes à galles, Acarien brun	0.4/ha	1 trait./an	80 BBCH 51 à	1a, 2a



envidor®

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
				57 ou BBCH 69 à 85	
Noyer	Acarien rouge, Phytomyces libres	0.4/ha	1 trait./an	80 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Néflier	Acarien rouge, Acarien brun, Acarien aubépine, Acarions jaunes (tetranychus, brevipalpes), Eriophyides et phytomyces (libres), Phytomyces	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Papayer	Acarions	0.4/ha	1 trait./an	14 BBCH 51 à 57 ou BBCH 69 à 85	1a, 2a
Poirier - Cognassier - Nashi	Acarien rouge, Acarien brun, Acarien aubépine, Acarions jaunes (tetranychus, brevipalpes), Eriophyides et phytomyces (libres), Phytomyces	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Pomme	Acarien rouge, Acarien brun, Acarien aubépine, Acarions jaunes (tetranychus, brevipalpes), Eriophyides et phytomyces (libres), Phytomyces	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Pommier	Acarien rouge, Acarien brun, Acarien aubépine, Acarions jaunes (tetranychus, brevipalpes), Eriophyides et phytomyces (libres), Phytomyces	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Prunier	Phytomyces, Acarien rouge, Acarions jaunes	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a
Pêcher	Phytomyces, Acarien rouge, Acarions jaunes	0.4/ha	1 trait./an	14	1a, 2a

Dose d'emploi sur la base d'un volume de dilution de 1000 L/ha. Noyer, Noisetier, Amandier, Cassissier, Groseillier, Arbres et arbustes, Cultures florales et plantes vertes, Avocatier et Papayer : Usages obtenus dans le cadre des usages mineurs et par l'article 51 du règlement 1107/2009 (extension des autorisations pour les utilisations mineures). Avant toute application, bien lire les conseils d'emploi propres à chaque groupe cultural, et à chaque usage. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité (connus ou pas) ou de manque d'efficacité liés à l'utilisation d'ENVIDOR pour ces usages. Avant tout emploi du produit à l'échelle de l'exploitation, l'utilisateur devra s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture par un test préalable. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**

**1. Organismes aquatiques**

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

**2. Arthropodes, oiseaux, mammifères**

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**Traitement**

**Dose(s) préconisée(s)**





La dose préconisée est identique à la dose homologuée.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour déclencher les traitements, se conformer aux avis issus des institutions officielles et se baser sur les observations localisées de la pression parasitaire sur les cultures. ENVIDOR® s'utilise à des stades BBCH différents selon les espèces fruitières, à raison d'une application par an.

Il conviendra d'alterner l'usage de la préparation avec des substances actives dont le mode d'action ne présente pas de résistance croisée avec le spiroadiclofène. ENVIDOR peut présenter des résistances croisées avec les substances clofentézine, hexythiazox, spiromesifen et spirotetramat.

#### **Abricotier : acariens rouges**

*application en post floral* : BBCH 69-81. La période d'intervention commence au stade chute des pétales et se termine au début de la maturation des fruits. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement afin de cibler les oeufs en cours d'éclosion pour obtenir une efficacité optimale. Positionné dans ces conditions, Envidor installe une persistance d'action de 6 à 8 semaines. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour raisonner votre intervention.

#### **Cerisier : phytoptes, acariens rouges et jaunes**

*application en post floral* : BBCH 69-75 : du stade chute des pétales jusqu'à 50% de la taille finale du fruit.

*Phytoptes* : les programmes de protection contre les phytoptes comportent généralement 2 applications : une en pré-floraison, la seconde à partir de chute complète des pétales. Envidor se positionne en post-floraison. Sa persistance d'action est de 6 à 8 semaines.

*Acariens* : les acariens s'observent parfois sur cerisier en post -floraison, mais il arrive que leur présence soit concomitante à celle des phytoptes. Viser les oeufs d'acariens en cours d'éclosion pour obtenir une efficacité optimum. NB : respecter une seule application / an d'Envidor sans dépasser le stade BBCH75.

#### **Pêcher : acariens rouges et jaunes, phytoptes :**

*application en post-floral* : BBCH 69-81. La période d'intervention commence au stade chute des pétales et se termine au début de la maturation des fruits. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement. Sur acariens, cibler les oeufs en cours d'éclosion pour obtenir une efficacité optimale. Positionné dans ces conditions, Envidor installe une persistance d'action de 6 à 8 semaines. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour raisonner votre intervention.

#### **Pommier / Poirier-cognassier-nashi :**

##### **Acariens rouge et jaunes :**

*Application en pré-floral* : BBCH 51-57 : A ce stade, ENVIDOR est appliqué seul (l'adjonction d'huile n'est pas nécessaire), en ovicide sur les oeufs d'hiver et permet d'obtenir une efficacité optimale. Une observation préalable des rameaux et de la base des bourgeons est nécessaire pour vérifier la présence d'oeufs d'acariens et déclencher ou non l'application. Cette application, d'une persistance de 6 à 8 semaines, sera, selon les situations et les saisons, suivie ou non d'un acaricide à autre mode d'action biochimique. Dans ces conditions d'application d'Envidor en ovicide en pré-floraison, un spirotetramat pourra être appliqué en post -floraison sur le verger, pour les usages sur lesquels il est autorisé.

*Application en post-floral* : BBCH 69-75 : Le stade optimum d'application d'ENVIDOR (associé à un adjuvant homologué) se situe entre 50 et 80% d'éclosion des oeufs d'hiver. Cette période d'intervention correspond généralement au stade chute des pétales (H) et au plus tard dans un délai de 15 jours après ce stade. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement afin de cibler les oeufs en cours d'éclosion pour obtenir une efficacité optimale. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour raisonner votre intervention. ENVIDOR® positionné à ce stade est doté d'une longue persistance d'action, en moyenne de 6 à 8 semaines. Selon les conditions de l'année et la pression parasitaire, une seconde intervention acaricide peut être nécessaire. Dans ce cas, ne pas appliquer de produits à base de clofentézine ni hexythiazox, et utiliser un acaricide à autre mode d'action biologique. Dans les parcelles ayant reçu un spiroadiclofène en post-floral, ne pas utiliser de spirotetramat.

ENVIDOR® présente un profil neutre à faiblement toxique sur *phytoséiides*, ce qui facilite le contrôle des acariens ravageurs après la fin de la rémanence du produit. L'ajout en post-floraison d'un adjuvant homologué permet d'optimiser les performances d'ENVIDOR en augmentant la surface couverte et la pénétration. Se reporter aux conseils du fabricant de l'adjuvant pour éviter tout risque de brûlure sur les feuilles en particulier dans le cas de l'utilisation d'une huile minérale pour laquelle un délai de 10 jours est conseillé entre son utilisation et l'emploi d'un fongicide à base de captane, dithianon, doguadine, soufre.

##### **Phytoptes :**

*Pré-floraison* : les phytoptes galligènes sont sensibles à l'application d'ENVIDOR en pré-floraison avant la pénétration dans les organes végétatifs et la formation des galles.

*Post-floraison* : L'intervention d'ENVIDOR® réalisée au stade 50 à 80% d'éclosion des oeufs d'hiver des acariens permettra de contrôler simultanément les acariens et les phytoptes. Pour toute intervention spécifique sur phytopte libre intervenir en saison dès dépassement du seuil de 10% de pousses atteintes et jusqu'au stade BBCH 75. Concernant les phytoptes cécidogènes une application à partir du stade BBCH 69 (H - fin floraison) , avant apparition des galles est préconisée , il est impératif d'intervenir avant pénétration des phytoptes dans les galles. Selon les conditions de l'année et la pression parasitaire, une seconde intervention peut être nécessaire. Dans ce cas, ne pas appliquer de produits à base de clofentézine ni hexythiazox, et utiliser un acaricide à autre mode d'action biologique. Dans les parcelles ayant reçu un spiroadiclofène en post-floral, ne pas utiliser de spirotetramat.

#### **Prunier : phytoptes, acariens rouges et jaunes**

*application en post floral* : BBCH 73-79 : du stade 30 % du grossissement du fruit jusqu'à 90% de sa taille finale.

*Phytoptes libres* : Envidor à partir de 30 % de la taille finale du fruit et dès que le seuil de 30% de feuilles occupées est dépassé (source : AREFE). Sa persistance d'action est de 60 jours. Sur les variétés précoces et de saison, telles que mirabelles, prunes d'Ente, reine-claude et quetsches, une application d'Envidor sera suffisante pour assurer la protection jusqu'à la récolte.

*Acariens* : les acariens s'observent parfois en prunier en post -floraison, surtout pendant la période estivale. Viser les oeufs d'acariens en cours d'éclosion pour obtenir une efficacité optimum. NB : respecter une seule application / an d'Envidor sur la culture sans dépasser le stade BBCH79.

#### **Noyer: acariens rouges, phytoptes libres**

##### **application en pré ou post floral**

L'application d'ENVIDOR® peut être réalisée en pré-floraison de BBCH 51 à 57 ou en post floraison de BBCH 69 à 85. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement. Sur acariens rouges, ENVIDOR® ayant une action principalement ovicide et sur jeunes larves, il conviendra d'intervenir préférentiellement en pré-floraison sur des oeufs ou au plus tard de 50 à 80% des oeufs éclos. Sur phytoptes libres, l'application se fera en post-floraison dès les premiers symptômes observés. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour positionner et raisonner votre intervention.

##### **Noisetier: acariens jaunes, acariens bruns, phytoptes à galles**

##### **application en pré ou post floral**

L'application d'ENVIDOR® peut être réalisée en pré-floraison de BBCH 51 à 57 ou en post floraison de BBCH 69 à 85. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement. Sur acariens jaunes et bruns, ENVIDOR® ayant une action principalement ovicide et sur jeunes larves, il conviendra d'intervenir préférentiellement en sur des oeufs ou au plus tard de 50 à 80% des oeufs éclos. La période d'application sera généralement de fin avril à



début juin. Sur phytoptes à galles, ENVIDOR® agissant par contact, l'application devra être réalisée dès le début de la migration et surtout avant que les phytoptes ne pénètrent dans les organes végétatifs pour former les galles.

Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour positionner et raisonner votre intervention.

**Amandier: acariens rouges, acariens jaunes**

**application en pré ou post floral**

L'application d'ENVIDOR® peut être réalisée en pré-floraison de BBCH 51 à 57 ou en post floraison de BBCH 69 à 85. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement. Sur acariens rouges, ENVIDOR® ayant une action principalement ovicide et sur jeunes larves, il conviendra d'intervenir préférentiellement en pré-floraison sur des oeufs ou au plus tard de 50 à 80% des oeufs éclos. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour positionner et raisonner votre intervention.

**Cassissier, groseillier à grappes : acariens jaunes, phytoptes à galles**

**application en pré ou post floral**

L'application d'ENVIDOR® peut être réalisée en pré-floraison de BBCH 51 à 57 ou en post floraison de BBCH 69 à 85. Il est nécessaire de vérifier la présence du ravageur et d'observer son stade de développement. Sur acariens jaunes, ENVIDOR® ayant une action principalement ovicide et sur jeunes larves, il conviendra d'intervenir préférentiellement sur des oeufs ou au plus tard de 50 à 80% des oeufs éclos. Sur phytoptes à galles, ENVIDOR® agissant par contact, l'application devra être réalisée dès le début de la migration et surtout avant que les phytoptes ne pénètrent dans les organes végétatifs pour former les galles. Suivre les observations des organisations professionnelles de votre région pour positionner et raisonner votre intervention.

**Arbres, arbustes, cultures florales et plantes vertes, acariens et acariens galligènes:**

ENVIDOR® s'emploie en début d'infestation (stade juvénile) en plein champ ou sous abri. L'homologation de ces usages a été obtenue par la voie des Usages Mineurs. ENVIDOR® s'est montré sélectif de nombreuses espèces testées, mais des risques de phytotoxicité, connus ou pas, peuvent être liés à son utilisation pour ces usages. Avant toute utilisation, prendre connaissance de la notice technique du produit consultable sur le site [www.astredhor.fr](http://www.astredhor.fr), rubrique « Infos Phytos », ou contacter l'Institut Technique Horticole Astredhor afin de connaître les précautions et restrictions d'emploi pour ces usages. Ne pas appliquer ENVIDOR® sur rosiers, géranium ou hortensia.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

**Application (matériel, pression)**

La quantité de bouillie appliquée par ha n'influe pas directement sur l'efficacité d'ENVIDOR® dans la mesure où une répartition homogène sur l'ensemble de la végétation est assurée, toutefois une pulvérisation entre 750 et 1000 l de bouillie/ha permettra dans de nombreuses situations d'améliorer la répartition du produit sur la végétation.

En arboriculture, adapter la pulvérisation en fonction de la forme et de la conduite des arbres afin d'assurer une pulvérisation uniforme et homogène tout en évitant le ruissellement. En pratique, jusqu'à 1000 l/ha de bouillie, on utilisera ENVIDOR® à la dose de 0,4 l/ha.

**Conditions du milieu**

**Comportement vis à vis des auxiliaires :** ENVIDOR® est classé neutre à faiblement toxique d'une part sur les *phytoséiides* les plus fréquemment rencontrés dans les vergers de fruits à pépins (*T. pyri*, *A. andersoni*) et d'autre part sur les hétéroptères rencontrés dans les vergers de poirier (*Anthocoris sp.*).

**Conditions d'application :** une hygrométrie de l'air supérieure à 60% est nécessaire pour assurer l'efficacité d'ENVIDOR®. Il est nécessaire d'appliquer ENVIDOR® sur feuillage sec.

Décembre 2017 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



**Bayer S.A.S**

Division Crop Science / Crop Protection

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

**Bayer Service Infos**

**0 800 25 35 45** Service & appel gratuits